

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Boisement dans le cadre d'une compensation au défrichement pour la réalisation d'un Center Parcs (27)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Office national des forêts

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gautier GUERIN, Directeur de l'agence territoriale d'Alençon

RCS / SIRET

6 6 2 | 0 4 3 | 1 1 6 | 0 0 0 | 1 8

Forme juridique

EPIC

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47-c	Premiers boisements et déboisements en vue de la conversion des sols : premier boisement d'une superficie supérieure à 0.5 hectare

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement d'un ensemble de trois prairies disjointes assurant la liaison entre la forêt domaniale et la route départementale n° 6. Cette route constitue la desserte principale de la partie nord du massif. La nature en herbager est ancienne, les terrains considérés étant peu propice au labour et à la valorisation agricole.

Ces parcelles sont fauchées une fois l'an, dans le cadre d'une vente d'herbe avec fauche tardive. Il n'y a ni bail agricole et rural, ni usage pouvant engendrer des droits pour un tiers.

Ces parcelles sont classées en N dans le PLU intercommunal.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Ecologiquement, nous sommes en fond d'une large vallée peu encaissée et dont les flancs sont boisés de part et d'autre. Le boisement, avec des essences locales de production (chêne, hêtre, essences d'accompagnement), viendra renforcer la richesse faunistique des espèces liées au bois, dans un département peu forestier.

D'un point de vue paysager, les boisements de ces trois entités offriront de nouvelles petites masses boisées dans un contexte de recul sévère du bocage.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

- broyage préalable de la végétation herbacée
- préparation du sol (labour, reprise de labour)
- plantation en ligne (1500 plants/ha en racines nues et godets)
- protection contre le gibier
- dégagement régulier (annuel, bisannuel)

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les plants feront l'objet de regarnis jusqu'à obtention d'une réussite au moins égale à 80% de la densité initiale. Les dégagements respecteront les ligneux pionniers afin d'obtenir rapidement un bourrage d'accompagnement.

Les premières éclaircies interviendront 25 ans environ après la plantation. Elles seront suivies de coupes régulières à rotation de 10 ans.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projets soumis à examen au cas par cas.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
3 unités attenantes d'une superficie de 6 hectares en totalité	6 hectares

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Les Monts d'Aulnay, commune déléguée de Campandré Valcongrain (Calvados)  
Forêt domaniale de Valcongrain

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. - 0° 58' 95" 21 Lat. 48° 99' 22" 41

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 0° 58' 95" 21 Lat. 48° 99' 22" 41

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :  
Campandré Valcongrain

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type II, n° 250008450 Moyenne vallée de la Vire et bassin de la Souleuvre
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	APPB du 26/10/2011 Ruisseau du Vingt-Bec et le Vieux Ruisseau Zone couverte par l'APPB
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 2500118 ZSC Bassin de la Druance 550 m Sud-Ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Passage d'une prairie de fauche à un milieu forestier à moyen terme
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conversion de prairie de fauche en boisement forestier

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Sans objet

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une analyse environnementale n'est pas nécessaire, au vue de la surface concernée et l'imbrication des prairies de fauche dans l'habitat forestier.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Fiche technique descriptive du site pour la compensation au défrichement.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Alençon

le, 09/07/2019

Signature

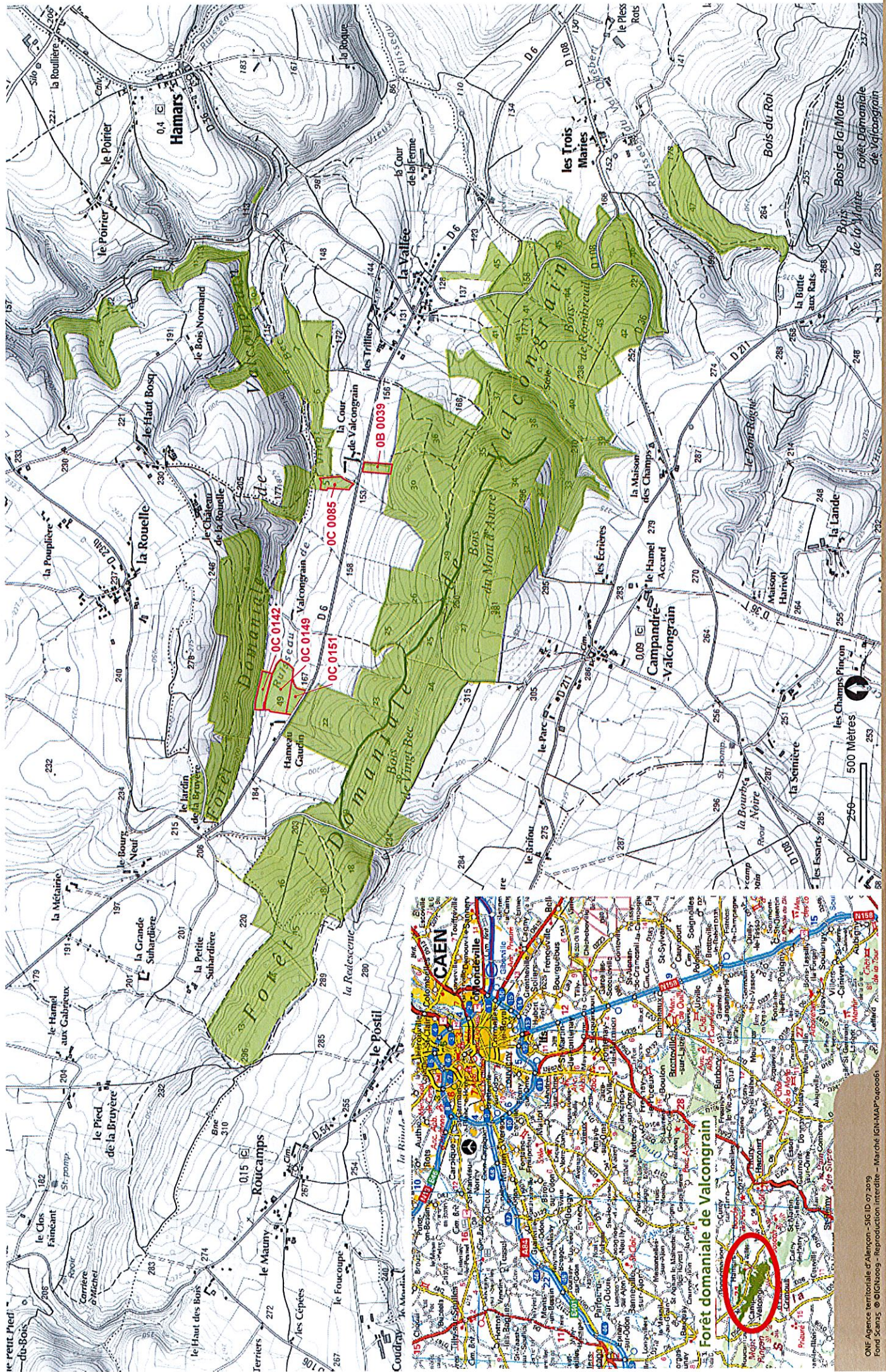
Le Directeur de l'Agence  
Territoriale d'Alençon



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Gaetan GUERIN





**FORET DOMANIALE DE VALCONGRAIN - Site pour compensation au défrichement**  
Plan de situation



Parcelles à reboiser

Parcelles forestières



ONF Agence territoriale d'Alençon - SIG ID 07 2019  
Fond Scans © IGN 2009 - reproduction interdite - Marché IGN-MAP 000066





ONF Agence territoriale d'Alençon - SIG ID 072019  
 Fond : Sols © IGN 2009 - reproduction interdite - Marché IGN-MAP 000061

Parcelles à reboiser

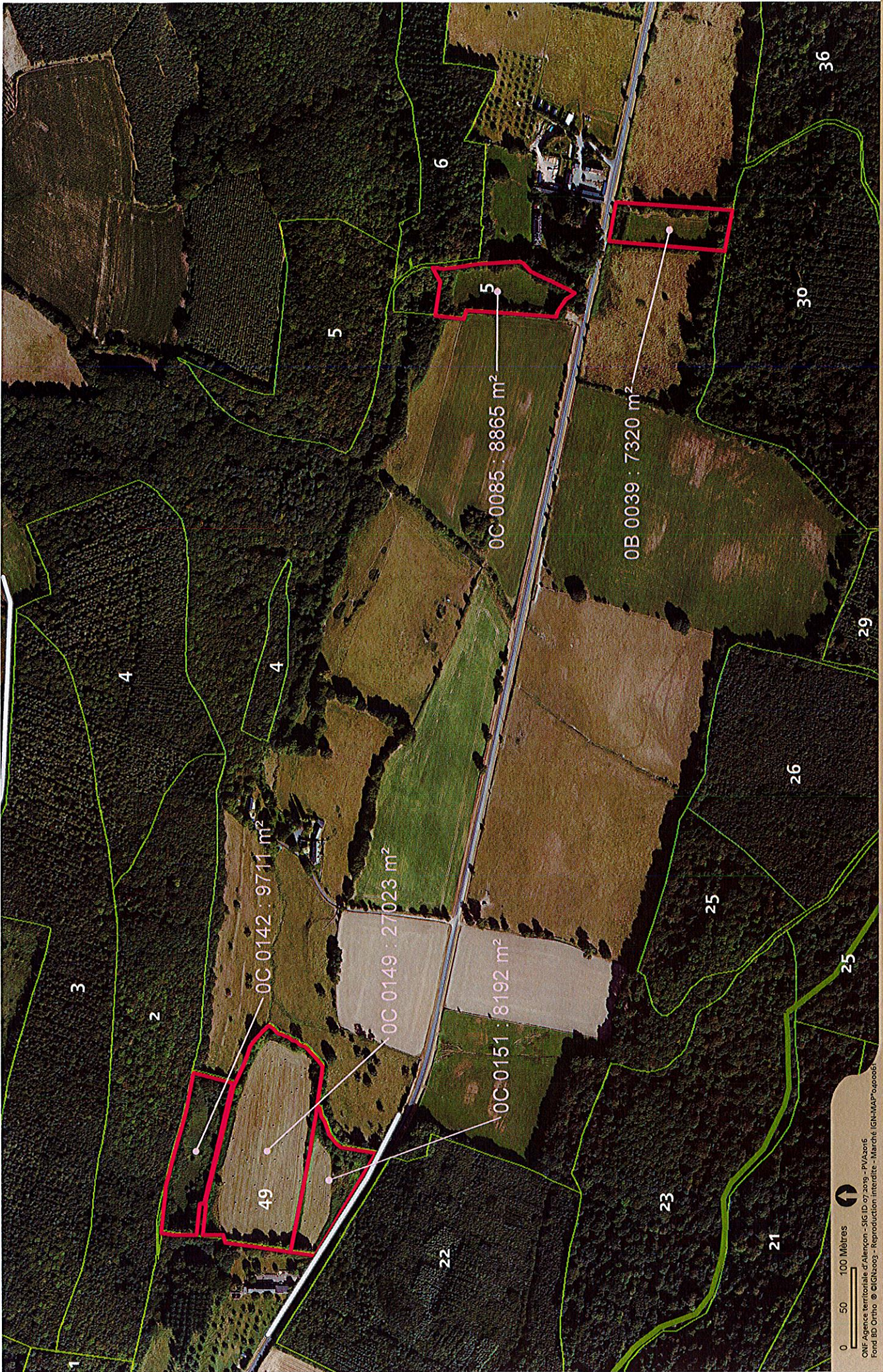
Parcelle forestière



**FORET DOMANIALE DE VALCONGRAIN - Site pour compensation au défrichement**  
 Zones de protection réglementaires







0 50 100 Mètres

ONF Agence territoriale d'Alençon - SIG ID 07 2019 - PVA2016  
 Fond BD Ortho © IGN/Leos - Reproduction interdite - Marche (IGNMAP040606)

Zones à reboiser

Parcellaire forestier

FORET DOMANIALE DE VALCONGRAIN - Site pour compensation au défrichement  
 Zones à reboiser







## Fiche technique

### Site pour la compensation au défrichement

Commune : Les Monts d'Aunay, commune déléguée de Campandré Valcongrain(Calvados)	Propriétaire foncier : Etat (Ministère chargé de l'Agriculture)
Nom site : Forêt domaniale de Valcongrain	Coordonnées GPS (lambert II étendu : X=385780 ; Y=2447779 ; Alt=167m)
Surface : 6,00 ha	Nature du terrain : prés

#### *Occupation du sol actuel (description du type de milieux +photographies, etc.)*

Le site proposé est un ensemble de trois prairies disjointes assurant la liaison entre la forêt domaniale et la route départementale n°6. Cette route constitue la desserte principale de la partie Nord du massif. La nature en herbage est ancienne, ces terrains étant peu propices au labour et à la valorisation agricole.



Vues aériennes (source géoportail)

Nous distinguons sur ces photos la forêt domaniale qui est toujours attenante aux trois sites proposés pour le boisement.

Ces parcelles sont fauchées une fois l'an, dans le cadre d'une vente d'herbe avec fauche tardive. Il n'y a ni bail agricole et rural, ni usage pouvant engendrer des droits pour un tiers. Ces parcelles sont classées en N dans le PLU intercommunal.



Vues externes des 3 prairies à partir de la RD n°6 (photo ONF)

***Périmètre de protection (parcelle incluse dans une ZNIEFF, site Natura 2000, APPB, EBC, etc.)***

Deux zonages d'inventaire existent sur ce secteur :

- une ZNIEFF de type 1 : n° 250020093. Cette zone se caractérise par un réseau hydrographique d'environ 25 kilomètres de long se développant au creux de vallées encaissées de part et d'autre des flancs boisés. Cet ensemble de ruisseaux renferme des frayères à Saumon atlantique (*Salmo salar*) et à Truite de mer (*Salmo trutta trutta*). Les populations de Truite Fario (*Salmo trutta fario*) et de Chabot (*Cottus gobio*) sont également denses. La présence de l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), traduit la bonne qualité de l'eau.

- une ZNIEFF de type 2, n°250008466 : Vallée de l'Orne. C'est une zone de grande surface (environ 13.500 ha) accompagnant les territoires limitrophes au Fleuve Orne, dans sa partie amont.

Le site retenu est englobé dans le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pris pour la protection du ruisseau du Vingt-Bec et de ses affluents (arrêté du 26 octobre 2011).

Il n'y a pas d'autre zonage de protection réglementaire sur le secteur.

***Enjeux écologiques identifiés et/ou supposés***

Les deux ZNIEFF n'ont pas de caractère contractuel, il s'agit de zones d'inventaire liées au réseau hydrographique.

L'APPB du Vingt-Bec est pris pour la sauvegarde de 4 espèces aquatiques : le saumon atlantique, la truite de mer, la truite Fario et l'écrevisse à pied blanc. Il n'y a pas d'antagonisme entre la nécessaire protection de ces espèces et notre projet de boisement.

Notre projet devra toutefois respecter les mesures de protection édictées dans l'arrêté :

- ne pas apporter de fertilisant ou de traitement chimique phytosanitaire, ni d'engrais minéraux à moins de 5m de la rive.
- ne pas drainer ni apporter, par nos travaux, de la vase et des sédiments dans les cours d'eau et les fossés.
- ne pas modifier le profil en long et en travers des cours d'eau.
- ne pas dessoucher ou couper à blanc la ripisylve.
- ne pas faire passer d'engins motorisés dans le lit mineur (or passage à gué aménagés).
- ne pas planter de résineux ou de peupliers sur les berges, à une distance inférieure à 10 mètres de ces cours d'eau.

Les trois parcelles, objet du projet, sont desservies par la route départementale n°6. Les travaux de boisement et les prochains travaux d'exploitation n'auront pas à traverser le ruisseau du Vingt-Bec. Une partie de la parcelle 49 se trouve sur l'autre rive du vingt-Bec. Elle sera desservie et exploitée en lien avec la parcelle 4 qui est traitée avec les parcelles 1 à 3 du Nord du massif, sans avoir à traverser le ruisseau. Il n'y a donc pas de contrainte liée à cet APPB.

Ecologiquement, nous sommes en fond d'une large vallée peu encaissée et dont les flancs sont boisés de part et d'autre. Le boisement, avec des essences locales de production, viendra renforcer la richesse faunistique des espèces liées au bois, dans un département peu forestier.

D'un point de vue paysager, les boisements de ces trois entités offriront de nouvelles petites masses boisées dans un contexte de recul sévère du bocage.

*Source (agents de terrain, base de données naturaliste, plan d'aménagement, etc.) :*

Les données sont issues de la connaissance des agents de terrain : Sébastien ETIENNE et Dominique LOGIE. Les données de contexte sont issues de l'aménagement forestier rédigé en 2005 par l'ONF pour la période 2005-2019. La synthèse cartographique fournie en annexe est réalisée par Patrick CHAUVIN.



*Fait à Agneaux, le 22 février 2019*

**S.ETIENNE**